

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 6 décembre 2024

N° 2024-687

Convocation du 29 novembre 2024

Aujourd'hui vendredi 6 décembre 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

#### **ETAIENT PRESENTS:**

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

#### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA

Mme Christine BONNEFOY à M. Patrick PUJOL

Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET

Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE

M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX

M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX

Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH

#### **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

LA SEANCE EST OUVERTE



Conseil du 6 décembre 2024	Délibération	
Direction de la multimodalite	N° 2024-687	
Service modes actifs		

# Subvention de fonctionnement, complément de bourse et mise à disposition - Association Unis-Cité 2024/2025 - Décision - Autorisation

Madame Isabelle RAMI présente le rapport suivant,

## Mesdames, Messieurs,

Le 3eme plan vélo métropolitain, approuvé le 25 novembre 2021, entend poursuivre les nombreuses actions développées au travers des plans vélos précédents, et accroitre plus encore la pratique du vélo, en portant sa part modale à 18% à l'horizon 2030. Bordeaux Métropole compte parmi les métropoles les plus cyclables en France : en 2020, la part modale du vélo était de 8,7% à l'échelle métropolitaine et de 15,7% à l'échelle de Bordeaux.

Parallèlement, un 1er plan marche métropolitain a été approuvé le 25 novembre 2021. Celuici entend accorder à la marche une part d'espace public plus représentative de sa pratique. La part modale de la marche sur le territoire métropolitain est déjà significative puisque 29% des déplacements sont effectués à pied sur la métropole.

Par ailleurs, le nombre de déplacements effectués à vélo et à pied augmente d'année en année depuis 2015. Cette évolution récompense l'action de la Métropole mais aussi celle des associations de promotion des mobilités alternatives qu'elle soutient chaque année.

Parmi celles-ci, le positionnement d'Unis-Cité au travers de l'opération "Ambassadeurs des mobilités", participe au développement des services et à l'accompagnement au report modal afin d'augmenter la pratique du vélo et de la marche dans l'agglomération.

Le partenariat qui existe depuis 2012 entre Bordeaux Métropole et Unis-Cité visait ainsi à développer des actions de promotion, de sensibilisation et d'accompagnement à la pratique du vélo, il sera cette année étendu à la promotion des mobilités alternatives plus généralement.

Unis-Cité est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, qui a été créée en 1994 et dont l'objet statutaire est d'organiser des programmes de service civique collectif, proposant à des jeunes de tous milieux sociaux, cultures, niveaux d'études et croyances de consacrer au moins 6 mois de leur vie, à mener en équipe des projets de service à la collectivité, tout en leur apportant une aide matérielle, un soutien individualisé dans l'élaboration d'un projet d'avenir et une ouverture sur la citovenneté.

Le service civique a été institué par la loi n°2010-241 du 10 mars 2010 et a pour ambition d'offrir aux jeunes de 16 à 25 ans l'opportunité de s'engager et de donner de son temps à la collectivité et aux autres. Il a également pour objectif de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale. De façon plus précise, le service civique, c'est :

- La possibilité de vivre une expérience formatrice et valorisante,
- Un engagement volontaire pour tous les jeunes, sur une période de 6 à 12 mois pour une durée hebdomadaire de mission d'au-moins 24 heures,

- L'accomplissement d'une mission d'intérêt général reconnue prioritaire pour la nation,
- Le versement d'une indemnité,
- L'ouverture des droits à un régime complet de protection sociale financé par l'État.

## Bilan des actions 2023-2024 (d'octobre 2023 à juin 2024)

Pour la saison 2023 (de novembre 2023 à juin 2024), les ambassadeurs étaient au nombre de 12, répartis dans les communes de Bègles, Le Bouscat, Bruges, Artigues-Près-Bordeaux, Lormont et Saint-Médard-en-Jalles.

Les volontaires ont participé à diverses actions telles que :

- Diagnostic de territoire, réalisation d'enquêtes
- Réalisation d'un tandem
- Remise en état d'une centaine de vélos
- Animation de stands mobilité et cafés mobilité
- Information des agents municipaux
- Création d'outils pédagogiques et ludiques
- Elaboration d'outils de communication
- Création et animation de parcours et balades intercommunales.
- Animations en ALSH, écoles, périscolaire, résidence autonomie, EHPAD

Pour plus de détails, le compte-rendu du Comité de pilotage présentant les actions des ambassadeurs des mobilités 2023-2024 est annexé à la convention.

## Programme d'actions proposées en 2024-2025 (de novembre 2024 à juillet 2025) :

Pour l'année 2024-2025, Unis-Cité proposé de poursuivre les actions suivantes :

- Accompagnements individuels et collectifs
- Séances de mobilité, déplacements en groupe
- Cartographie, construction d'itinéraires doux et participation à des diagnostics
- Animations et sensibilisations auprès de publics variés (ALSH, service jeunesse, collèges, lycées, séniors...)
- Evènementiels communaux et métropolitains
- Création d'itinéraires selon différents types de mobilités
- Animations de stands de sensibilisation, d'information et d'accompagnement aux bonnes pratiques de mobilités durables
- Animations mobilité en école
- Elaboration d'outils de communication (guides, flyer, réseaux sociaux) et diffusion d'informations liées aux bonnes pratiques de mobilités durables
- Participation aux événements et temps forts « transitions » des communes et de la Métropole
- Réalisation de diagnostics mobilité sur le territoire métropolitain (terrain, observation, enquêtes)
- Mise à jour des bases de données/cartographies des aménagements piétons, cyclables
- Participation à des concertations
- Animation de stands mobilité en centre-ville

Dans la perspective de toujours mieux répondre aux besoins et attentes des partenaires locaux, l'organisation de l'année 2024/2025 sera la suivante :

- Mobilisation de 12 volontaires 4 jours par semaine
- Développement du projet avec 3 équipes sur 6 communes de la métropole bordelaise, une équipe Bruges / Blanquefort, une équipe Artigues-près-Bordeaux / Lormont et une équipe Bègles / Bordeaux
- Un lien partenarial renforcé avec les dispositifs de Bordeaux Métropole, notamment pour les animations marketing de la mobilité

# **Financement**

Les charges directes affectées au programme ambassadeurs des mobilités s'élèvent à 96 595 € auquel il vous est proposé de participer à la hauteur de 49 000 € (soit 50,7 % du budget de fonctionnement) en plus d'un complément de bourse de 17 000 € en faveur d'Unis-Cité pour les volontaires, soit à hauteur de 66 000 €.

Ces participations proposées sont identiques à l'année passée.

	Budget 2024-2025	Budget 2023-2024	Budget 2022-2023	Budget 2021-2022
Budget global (charges directes affectées)	96 595 €	85 508 €	95 042 €	79 373 €
Charges de personnel / budget global	54,6 %	49,5 %	46 %	58,0 %
Participation de Bordeaux Métropole / budget global	68,4 %	77,4 %	69,4 %	83,1 %
Participation de l'Etat / budget global	11,9 %	13,4 %	12,2 %	14,9 %
Participation de la Région / budget global	11,5 %	8 %	-	-

En complément des moyens financiers attribués à l'association, Bordeaux Métropole mettra à disposition 12 bicyclettes classiques. Ces vélos ne devront être utilisés que les jours effectifs de mission et devront être restitués à l'issue de l'opération, soit fin juillet 2025 (coût de la mise à disposition estimé à 7 500 €).

La convention annexée au présent rapport précise les obligations de chaque partie signataire et plus particulièrement les modalités de participation de Bordeaux Métropole au financement du programme Ambassadeurs des mobilités 2024-2025, de novembre 2024 à juillet 2025. Elle souligne également l'engagement de l'association à promouvoir son partenariat avec Bordeaux Métropole dans toute publication ou manifestation publiques.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

# Le Conseil de Bordeaux Métropole,

**VU** la loi n°2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L.5217-2,

**VU** la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n°2015-0252 du 29 mai 2015 adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

**VU** la délibération n° 2021-736 du Conseil de Bordeaux Métropole du 25 novembre 2021 portant adoption du 3ème plan vélo métropolitain 2021-2026,

**VU** la délibération n° 2021-737 du Conseil de Bordeaux Métropole du 25 novembre 2021 portant adoption du 1er plan marche métropolitain,

VU la demande formulée par Unis-Cité en date du 9 juillet 2024,

**ENTENDU** le rapport de présentation.

**CONSIDÉRANT QUE** les actions de l'association Unis-Cité contribuent à l'animation des politiques publiques de Bordeaux Métropole, en particulier celle visant à augmenter sur son territoire la part modale du vélo et le développement des modes alternatifs à la voiture, ainsi que celle cherchant à réduire l'impact environnemental des déplacements de ses habitants,

### **DECIDE**

Article 1 : d'attribuer une subvention de 49 000 € en faveur de l'association Unis-Cité pour

l'opération "Ambassadeurs des mobilités" ;

Article 2 : d'attribuer une bourse de 17 000 € en faveur d'Unis-Cité pour les volontaires ;

Article 3 : de mettre à disposition de l'association, 12 bicyclettes classiques, jusqu'à fin juillet 2025, ce qui représente un montant de subvention en nature estimé à 7 500 €.

<u>Article 4 :</u> d'autoriser, Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée ;

<u>Article 5 :</u> d"imputer sur le budget principal le montant de 49 000 € concernant la subvention de fonctionnement au chapitre 65 – compte 65748 – fonction 844 ;

<u>Article 6</u>: d'imputer sur le budget principal le montant de 17 000 € concernant le complément de bourse des volontaires au chapitre 65 – compte 65131 – fonction 844.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés. Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 décembre 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 17 DÉCEMBRE 2024

Pour expédition conforme,

par délégation,

la Conseillère déléguée,

DATE DE MISE EN LIGNE : 17 DÉCEMBRE 2024

Madame Isabelle RAMI